

C.». C'est tout autre chose, car l'appellation montre clairement qu'il s'agit du service de nouvelles d'un parti politique en particulier.

Je constate par le regard perçant et empreint de sagesse d'un député assis derrière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qu'il est d'accord avec moi. Je suis convaincu que s'il ne siégeait pas du côté ministériel, il présenterait les mêmes arguments que moi. Je sais qu'il m'appuie. Je vous demande, monsieur le Président, d'examiner très attentivement les arguments présentés.

**M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je désire enchaîner sur ce que vient de dire le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Il a déclaré que le terme «parlementaire» s'appliquait à nous tous. Je crois que c'est un argument important, surtout lorsque je regarde le communiqué du Nouveau parti démocratique qui porte fort à-propos comme en-tête le logo du parti et les mots «Les Néo-démocrates». Au bas de la page, on peut voir l'emblème de la Chambre des communes.

**M. Epp (Provencher):** Non.

**M. Friesen:** Si, monsieur le Président, l'emblème apparaissant au bas de la page renvoie à l'ensemble de la Chambre, ce n'est certes pas le cas de l'en-tête, surtout que le texte débute par cette phrase: «M. Broadbent prendra la parole devant les délégués au congrès néo-démocrate de la Nouvelle-Écosse à Halifax». Cela ne présente guère d'intérêt pour nous.

**M. Blackburn (Brant):** Ça devrait pourtant.

**M. Friesen:** En utilisant l'emblème de la Chambre des communes, ce parti a la prétention de faire de ce communiqué un document d'intérêt pour l'ensemble de la Chambre des communes. Je présume qu'il a évité le mot «parlementaire» parce qu'il renie l'autre endroit, sinon, il aurait certainement utilisé les deux.

Je vous renvoie également à un communiqué émis par «John Nunziata, critique du solliciteur général pour l'opposition officielle», titre comme il se doit écrit en rouge. Il porte aussi l'emblème de la Chambre des communes ainsi que les mots «Chambre des communes». J'estime que cela n'est pas d'un très grand intérêt pour la Chambre ou la population en général, mais en utilisant le logo de la Chambre des communes, le député donne l'impression que la chose est autorisée par toute la Chambre des communes. Il me semble évident que ces députés font un très mauvais usage de ce qui est probablement le papier à lettres de la Chambre et très certainement son logo, au détriment des droits de tous les députés, lorsqu'ils essaient de donner l'impression qu'il s'agit d'une affaire émanant de la Chambre des communes alors que c'est de la propagande néo-démocrate sur la tournée du chef du Nouveau parti démocratique en Nouvelle-Écosse.

Je propose, monsieur le Président, que la fausse question soulevée par le député soit expédiée le plus rapidement possible.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je crois que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a touché cet après-midi un point très important dans sa question de privilège. Nous comprenons tous, je crois, la bataille que le premier ministre (M. Mulroney) a eu à livrer avec Radio-Canada et les médias en général. Nous pouvons

même sympathiser avec lui. Toutefois, nous ne croyons pas qu'il doive user de l'expression «Service de presse parlementaire» pour régler ces difficultés.

Il me semble que l'appellation «Service de presse parlementaire» ressemble beaucoup au service de presse de Radio-Canada. Ainsi, un auditeur d'une région éloignée du pays qui entendrait quelque chose d'intitulé «Service de presse parlementaire» ne se rendrait pas compte que cela fait partie de la campagne de propagande du gouvernement. Le fait que les députés ministériels pouffent de rire à l'idée que le Service de presse parlementaire qu'ils essaient de mettre sur pied risque d'être confondu avec le service de presse de Radio-Canada donne une idée exacte du problème.

• (1540)

Il me semble qu'une personne qui regarde le service des nouvelles parlementaires verra Ken Lawrence, qui se trouve régulièrement à la tribune des journalistes et qui présente des émissions émanant d'un service de nouvelles télévisées qu'il dirige ou pour lequel il travaille, présenter tout à coup le gouvernement sous un jour favorable. Cependant, il existe un conflit dans la mesure où il n'est pas un membre ordinaire de cette tribune au sens habituel du terme. C'est une personne qui travaille pour le parti progressiste conservateur et qui appuie sa position. Il me semble qu'il est facile de semer la confusion dans l'esprit des gens puisque tout le monde ne suit pas ces questions d'aussi près que les députés.

A mon avis, la question de privilège soulevée par le député mérite que le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure en fasse une étude approfondie. J'espère que Votre Honneur jugera qu'il existe des présomptions suffisantes pour que cette question soit renvoyée au comité où elle pourra être étalée au grand jour.

Lorsque les comités de la Chambre ont été établis au début de cette session du Parlement les membres de l'opposition et du Nouveau parti démocratique étaient peu représentés à la plupart de ces comités. Ceux-ci étaient en général composés de 12 à 15 membres. Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour obtenir qu'au moins un membre de l'opposition siège à ces audiences de comité. Sinon, un comité composé seulement de ministériels voyagerait d'un bout à l'autre du pays ou tiendrait des audiences publiques à Ottawa en se faisant passer pour un comité de la Chambre des communes alors qu'en fait le Parlement du Canada, la Chambre des communes, comprend des ministériels et des députés de l'opposition.

On retrouve le même genre de conflit dans l'utilisation du nom «service des nouvelles parlementaires». Il me semble que si Votre Honneur déclare que l'emploi du terme «parlementaire» donne lieu à une question de privilège, alors on ne devrait pas l'utiliser et le gouvernement devrait l'appeler à nouveau «le service des nouvelles du parti progressiste conservateur», «les informations des conservateurs», «Prop Can», ou que sais-je encore. Reste la question des membres habituels de la tribune des journalistes qui sont censés y travailler comme des journalistes impartiaux alors qu'ils sont à la solde d'un parti politique et qui présentent leurs communiqués de presse comme étant neutres.